



5 rue de l'Hôtel de Ville
85440 TALMONT ST HILAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2024_02_D12

Date de la convocation : 22.02.2024

Date du conseil : 28.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-huit février, les conseillers communautaires des communes d'ANGLES, AVRILLE, LE BERNARD, LA BOISSIERE DES LANDES, CHAMP SAINT PERE, CURZON, LE GIVRE, GROSBREUIL, JARD SUR MER, LA JONCHERE, LONGEVILLE SUR MER, MOUTIERS LES MAUXFAITS, POIROUX, SAINT AVAUGOURD DES LANDES, SAINT BENOIST SUR MER, SAINT CYR EN TALMONDAIS, SAINT HILAIRE LA FORET, SAINT VINCENT SUR GRAON, SAINT VINCENT SUR JARD, TALMONT SAINT HILAIRE, composant la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral par arrêté préfectoral n°2017 – DRCTAJ/3 - 818 du 18 décembre 2017, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral au 5 rue de l'Hôtel de Ville à Talmont Saint Hilaire. La séance a été publique.

Etaient présents : Joël MONVOISIN, Françoise JOUANE, Sylvie VERDON, Hervé PIVETEAU, Jean FERRAND, Marie-Paule GABILLEAU, Didier ROUX, Marc HILLAIRET (pouvoir de Christiane DOUTEAU), Sonia GINDREAU, Thierry BENOITEAU, Gérard BOURON, Michel CHADENEAU, Béatrice NICOLAIZEAU, Marc BOUILLAUD, Loïc CHUSSEAU, Jennifer BOILAUD LIBAUD, Annick PASQUEREAU, Chantal BILLÉ, Didier JOUSSET, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Anne NOIRTAULT, Francis CHUSSEAU, Annie RENOUF, Françoise THEVENIN (pouvoir de Alain ROCHEREAU), Daniel NEAU, Nicolas PASSCHIER, Marina KERGUEN (pouvoir de Christian BATY), Jannick RABILLÉ, Gaëlle MINGUET, Olivier DALMASSO (pouvoir d'Aurélie RAFFINEAU), Maxence de RUGY, Catherine GARANDEAU (pouvoir de Magali THIÉBOT), Pascal LOIZEAU (pouvoir de Marie GAUVRIT), Jacques MOLLÉ, Pascal MONEIN, Patrick VILLALON, Nadia LEPETIT.

Etaient absents et excusés : Aurélie RAFFINEAU (pouvoir donné à Olivier DALMASSO), Magali THIÉBOT (pouvoir donné à Catherine GARANDEAU), Marie GAUVRIT (pouvoir donné à Pascal LOIZEAU), Alain ROCHEREAU (pouvoir donné à Françoise THEVENIN), Christian BATY (pouvoir donné à Marina KERGUEN), Bruno SUJEVIC, Christiane DOUTEAU (pouvoir donné à Marc HILLAIRET), Agnès LANSMANT-LOUSSERT.

Nombre de Conseillers :

- ♦ En exercice : 45
- ♦ Présents : 37
- ♦ Excusés : 8
- ♦ Pouvoirs : 6
- ♦ Exprimés : 43

Il a été procédé, conformément à l'article L2121 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Jannick RABILLÉ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Fonds de concours Le Bernard

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commune du Bernard sollicite le fonds de concours pour la réalisation d'un cheminement doux rue de la Frébouchère et d'un chaucidou rue des Dolmens.

La commune du Bernard a signé une convention en 2022 avec l'organisme Eco CO2 pour une durée de deux ans dans le cadre du programme MOBY, offrant ainsi un accompagnement à l'éco-mobilité scolaire.

En janvier 2023, lors de la restitution du diagnostic, un plan d'actions a été présenté au comité Moby ainsi qu'aux élus de la commune. Celui-ci mettait en évidence la nécessité de repenser la zone de rencontre aux abords de l'école afin de faire cohabiter les différents usagers et d'éviter les situations dangereuses.

En effet, les aménagements déjà en place généraient des conflits d'usages, notamment entre les automobilistes et les cyclistes. De plus, le couloir piéton se terminait brutalement, obligeant les élèves à traverser la route de manière non sécurisée.

Il a été retenu les travaux ci-dessous :

- ✓ Création d'un passage piéton (longueur de 10 m) pour faciliter l'accès à l'école en traversant la rue de la Frébouchère.
- ✓ Réalisation d'une piste cyclable devant la cantine pour permettre aux cyclistes d'accéder plus facilement au local vélo.
- ✓ Installation de signalétique pour le ralentisseur.

Le calendrier des travaux est premier trimestre 2024.

Le coût de l'investissement total estimatif de cette opération s'élève à 67 811.10€ HT.

☛ **Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	67 811.10	Fonds de concours VGL	25 000.00
		Autofinancement	42 811.10
TOTAL	67 811.10 €	TOTAL	67 811.10 €

Le Bureau Communautaire, réuni le 20 février 2024, a émis un avis favorable à l'attribution du fonds de concours sollicité, soit un montant de 25 000 euros correspondant à l'enveloppe 2022/2026 attribuée à la Commune pour ses projets d'investissement.

Vu le règlement de fonds de concours approuvé par délibération du Conseil Communautaire n°2019_05_D04 du 22 mai 2019, modifié par délibération 2019_06_D02 de la séance du 26 juin 2019, modifié par délibération 2021_12_D17 du 15 décembre 2021 et modifié par délibération 2023_D04_55 du 12 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 20 février 2024 ;

Considérant la conformité du projet de la commune avec les conditions d'attribution des fonds de concours ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

- 1. D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 25 000,00 euros à la Commune de Le Bernard pour un cheminement doux et une chaucidou,**
- 2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Le Président,



Maxence de RUGY

